

DÉCISION DEC2025_06
CONVENTION AVEC CLIC TRIEL PHOTO CLUB
DANS LE CADRE DE « PHOTOGRAPHES - PHOTOGRAPHIES »

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-22,

Vu la délibération en date du 3 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire l'exercice des compétences énumérées à l'article L 2122-22 précité,

Considérant que pour l'organisation des expositions « Photographes-Photographies » au domaine Berson, il est nécessaire de passer une convention avec l'association CLIC TRIEL Photo Club.

Le Maire de Meulan-en-Yvelines

DÉCIDE

ARTICLE 1 : La signature d'une convention avec CLIC TRIEL Photo Club, définissant les conditions de déroulement des expositions menées au domaine Berson, du jeudi 13 février 2025 au jeudi 31 juillet 2025.

ARTICLE 2 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

ARTICLE 3 :

L'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Yvelines,
- Monsieur le Trésorier

Chacun est chargé en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Cette décision est transcrite sur les registres des actes administratifs du Maire.

Fait à Meulan-en-Yvelines, le 30/01/2025

Le Maire,

Président de la Communauté Urbaine GPS&O

Conseiller départemental des Yvelines



Cécile ZAMMIT-POPESCU